

père Leduc vint ici et eut une entrevue avec le gouvernement; le père André écrivit des lettres, ainsi que le père Végreville, qui furent citées par mon honorable ami, des lettres aussi éloquentes qu'on peut le désirer et plaidant en faveur des justes droits du peuple, mais ces lettres restèrent sans réponse.

On demande quels sont les griefs de la population des Territoires du Nord-Ouest? Je le demande, pourrait-il y avoir un plus grand grief, même dans les vieilles provinces du Canada, que celui résultant de la tentative du gouvernement de faire arpenter de nouveau les terres d'après un mode régulier et scientifique? Je dis que si l'on essayait de faire une telle chose il y aurait ici un soulèvement comme celui qui a éclaté là-bas. Rien n'est plus cher à un homme que son pauvre morceau de terre arraché au désert par son travail, et le gouvernement a agi d'une manière tyrannique et injustifiable en faisant ce qu'il a fait. Je puis comprendre pourquoi ces gens irrités par cette négligence systématique de leurs réclamations ont enfin recouru à ces moyens regrettables. Mainte et mainte fois déjà les hommes se sont révoltés pour des causes moins justes que celles que ces hommes pouvaient invoquer. Voyons la conduite du gouvernement. Pendant 6 longues années le peuple du Nord-Ouest a revendiqué ses droits au moyen de pétitions; pendant six longues années il a employé tous les moyens constitutionnels que la loi mettait à sa disposition pour obtenir justice. Il a présenté des pétitions; il s'est réuni dans des assemblées; il a passé des résolutions; il a envoyé des délégations. Les pétitions sont restées sans réponse; on n'a pas tenu compte des résolutions adoptées aux assemblées. On a reçu les délégations avec de doux sourires et des paroles encore plus douces qu'on mettait par écrit, mais qu'on oubliait dès que les délégués avaient tourné le dos pour s'en retourner chez eux. Pendant ces longues années le gouvernement n'a pas fait un pas.

Après avoir envoyé tant de pétitions inutiles, les Métis ont recouru à une démarche très significative; ils sont allés chercher Riel et l'ont amené dans le pays. Cela au moins aurait dû ouvrir les yeux au gouvernement. Il savait que Riel est un homme audacieux; il savait que le peuple du Nord-Ouest avait le cœur plein d'une amertume toujours grossissante, et il aurait dû savoir que dans ces circonstances il y avait tous les éléments d'une conflagration soudaine, dont les résultats pouvaient être désastreux comme ils l'ont été. Cependant rien ne put faire agir le gouvernement. Louis Riel ne restait pas inactif; il tint beaucoup d'assemblées auxquelles assistaient en grand nombre non seulement les Métis, mais les colons de race blanche; on discuta la situation; on exposa les griefs du peuple; et cependant le peuple ne remua pas encore. Le gouvernement ne pouvait plaider ignorance parce que la presse du pays, les journaux publics dans la vallée de la Saskatchewan et les journaux publics dans le Manitoba, dans les intérêts du parti au pouvoir avertirent l'administration de temps à autre de ce qui se passait; cependant on n'agit pas davantage du côté du gouvernement. Il y a plus, les propres fonctionnaires du gouvernement l'avertirent à plusieurs reprises. Si vous examinez la correspondance, vous verrez que M. Duck, l'agent local à Prince-Albert, insista à plusieurs reprises auprès du gouvernement pour qu'il remédiât aux griefs de la population, mais ses lettres restèrent toujours sans réponse.

Vous verrez que M. Pearce, employé infatigable du gouvernement, signala fréquemment le danger qui menaçait et recommanda des remèdes, mais le gouvernement ne se décida pas à agir. Qu'est-ce que demandaient donc les Métis? Quelque chose d'injuste ou d'inique? C'était exactement ce qu'on avait accordé aux Métis du Manitoba; c'était si juste que le gouvernement lui-même l'a accordé à la fin, mais alors qu'il était trop tard.

Tant qu'il avait été temps d'agir le gouvernement n'avait rien fait. Mais si le gouvernement demeurait inactif, l'opi-

nion publique s'alarmait. Le pays était si éloigné, les communications étaient si difficiles que, parfois, il n'arrivait ici qu'un écho affaibli de ce qui se passait dans ce territoire. Dès 1883, mon honorable ami le chef de l'opposition, appela l'attention du gouvernement sur les plaintes que proférait le peuple des territoires. En cette occasion le premier ministre lui répondit que tout allait bien. Mais l'honorable député de Provencher (M. Royal) fit alors entendre un cri d'alarme et signala le danger. Un tel avertissement venant d'un partisan si fidèle de l'administration aurait dû au moins provoquer son attention; cependant, rien ne se fit encore. De nouveau, à la session suivante, mon honorable ami de Huron-Ouest (M. Cameron) exposa les griefs du Nord-Ouest et demanda un comité. Le gouvernement répondit que tout était serein là-bas; il ne voulait pas agir. Au commencement de la présente session, mon honorable ami appela de nouveau l'attention du gouvernement sur l'état du pays en présentant son bill pourvoyant à la représentation des territoires du Nord-Ouest. Ce bill devait subir sa deuxième lecture le 11 de mars. A cette époque on sentait vibrer dans l'atmosphère les premières ondes annonçant le grand orage qui devait bientôt s'abattre sur le pays. Le gouvernement ne pouvait manquer de voir ce qui se passait; de fait nous avons la preuve que, à cette époque, ses agents mêmes poussaient des cris d'alarme. Le ministre des travaux publics se leva de son siège et proposa tranquillement l'ajournement du débat. C'est là tout l'encouragement qu'on donna à ces gens. Même à cette heure, il n'était peut-être pas trop tard. Si le gouvernement avait montré quelque bonne volonté, il est possible que ces gens, en voyant cela, aurait modifié leur attitude et que ce soulèvement aurait été évité. Plus tard, nous avons eu le discours du premier ministre que j'ai déjà cité, dans lequel le gouvernement déclarait qu'il comptait sur l'appui de ses amis et que sa conscience lui disait qu'il avait fait tout ce qu'il pouvait faire pour pacifier le pays. De telles vantardises de la part du gouvernement à la veille d'une rébellion qu'il a attirée sur le pays par sa mauvaise administration, sont, je crois, sans précédent dans l'histoire, à moins que nous ne rappelions les paroles d'Emile Ollivier, qui disait au Corps Législatif, en 1870, qu'il allait à la guerre d'un cœur léger, quand il allait plonger son pays dans une des plus grandes calamités qui puissent assaillir une nation. Pour couronner tout cela nous avons une lettre du secrétaire d'Etat, disant le 6 juin :

Si les Métis avaient des griefs sérieux contre le gouvernement canadien, la voie ordinaire de la pétition leur était ouverte comme à tout citoyen libre. Ils ne s'en sont pas prévalus.

M. l'Orateur, voilà qui est simplement ajouter l'insulte à l'injure. Les Métis n'ont pas présenté de pétitions? Que pouvaient-ils faire de plus que ce qu'ils ont fait d'une manière constitutionnelle? Pour dire la vérité, pendant ces longues années, ils n'ont fait que pétitionner, et pétitionner, demander et demander, frapper à la porte, frapper à la porte du gouvernement, et le gouvernement n'a jamais levé un doigt pour les secourir. Voilà la vérité. Le gouvernement n'a jamais rien fait pour exaucer les prières et les vœux de ces gens. Je me trompe, oui, le gouvernement a fait quelque chose; il a envoyé la police à Carlton. Quand le peuple revendiquait ses droits par des pétitions, quand il tenait des assemblées pour discuter ses griefs, le gouvernement savait ce qui se passait, et au lieu de redresser ces griefs, il envoyait la police à Carlton, afin d'en imposer au peuple. Voilà l'expèce de justice qu'il a eue du gouvernement tant qu'il ne s'est pas révolté. M. l'Orateur, s'il y a quelque chose qui puisse exposer le gouvernement à une condamnation, c'est bien cette conduite du gouvernement; c'est bien le fait d'avoir envoyé des hommes de police à Carlton pour répondre aux pétitions du peuple par la force armée. Ce n'est pas là la justice anglaise; ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement anglais répond d'ordinaire aux demandes de ses sujets; mais c'est bien ainsi qu'on administre la justice en Russie. C'est ainsi que la Russie